



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 23821

Texte de la question

M. Patrick Lebreton alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de crise sans précédent dans laquelle se trouve l'université de La Réunion et des risques qui pesaient quant à la tenue du conseil d'administration du 15 mai. Comme nous le craignons et en dépit des interventions répétées du recteur, ce conseil n'a pas pu se réunir. Ce nouvel épisode, dont la presse locale s'est largement fait l'écho, vient aggraver une situation déjà tendue. Aujourd'hui, selon de nombreux observateurs, l'université de La Réunion est entrée dans une véritable situation d'asphyxie à laquelle il est urgent de mettre fin au moins pour deux raisons. D'une part, l'administration doit, ces jours-ci, commencer à préparer la prochaine rentrée universitaire, ce qui suppose un minimum de stabilité. D'autre part, dans la perspective des futures élections, l'université doit être dotée de nouveaux statuts ne serait-ce que pour fixer la composition des différents conseils, ce qui nécessite la tenue d'un conseil d'administration. Après les événements qui ont émaillé la journée du 15 mai, il semble de plus en plus difficile d'organiser, comme prévu par M. le recteur, les élections le 30 mai prochain. Elles risquent d'être le théâtre de nouveaux désordres qui viendraient ternir l'image de notre université et jeter le discrédit sur une institution à laquelle nous tenons tous. Par conséquent, il se permet de lui suggérer, reprenant ainsi une idée à présent largement partagée au sein de la communauté universitaire, de procéder à la nomination d'un administrateur provisoire dont la mission serait d'organiser des élections à la prochaine rentrée universitaire. Une telle nomination aurait, en outre, l'avantage de ramener le calme indispensable à la préparation de la prochaine rentrée universitaire.

Texte de la réponse

À la suite de difficultés graves rencontrées par l'université de la Réunion dans le fonctionnement de ses organes statutaires et en application des dispositions de l'article L. 719-8 du code de l'éducation, le recteur de la Réunion s'est substitué au président de l'établissement pour assurer l'organisation des élections prévues par la loi du 10 août 2007. M. Patrick Hervé, ancien président de l'université, a été désigné comme médiateur pour parvenir à un accord de toute la communauté universitaire. Le conseil extraordinaire, réuni le 28 mai 2008, a voté à l'unanimité moins une voix la mise en conformité des statuts des trois conseils avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Les élections des conseils, fixées au 19 juin 2008, se sont déroulées dans un climat apaisé permettant à l'institution de revenir à une situation normale. Le conseil d'administration procédera à l'élection du nouveau président le 2 juillet 2008.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23821

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4332

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6806